

Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2024, à 20h00, à la Maison des Œuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 43 du 28 novembre 2024.**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 17 octobre 2024
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif au plan d'entretien des cours d'eau et des plans d'eau (RGES)
3. Discuter et voter un crédit d'étude de Fr. 120'000.- pour la réfection des chemins communaux ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
4. Discuter et voter la vente de la parcelle No 677 d'environ 675 m2 au prix de Fr. 90.- le m2, sise au lieu-dit « Crât des Oiseaux », en zone d'habitation (Ha). Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
5. Discuter et voter la vente de la parcelle No 697 d'environ 1'113 m2 au prix de Fr. 25.- le m2, sise au lieu-dit « Crât des Oiseaux », en zone d'activité (AA). Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs
6. Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2025 du compte de résultats.
7. Nommer deux membres à la Commission d'école primaire du Cercle scolaire de la Courtine.
8. Divers

<u>Président</u>	: Clovis Brahier
<u>Secrétaire</u>	: Céline Michel
<u>Caissier</u>	: Sylvain Hulmann
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Jérôme Willemin et Agnès Surdez
<u>Nbre de participants</u>	: .35

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 17 octobre 2024

Le PV de l'assemblée du 17 octobre 2024 n'a fait l'objet d'aucune demande de compléments ou de rectifications dans le délai réglementaire avant l'assemblée. Le vice-président demande s'il y a des demandes de modifications ce soir. Comme ce n'est pas le cas et selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 35 ayants droit présents.

2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif au plan d'entretien des cours d'eau et des plans d'eau (RGES)

Le président demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue et passe ensuite la parole à Christian Schaller.

Christian Schaller présente le nouveau règlement communal relatif au plan d'entretien des cours d'eau et des plans d'eau. Ce règlement est consultable 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée. Il indique que ce dernier découle d'un règlement-type. Il donne ensuite les explications et précise que la commune doit financer les travaux par une taxe facturée aux propriétaire fonciers.

Un citoyen demande si le règlement va concerner que l'étang des Beusses ou également les alentours. Christian Schaller lui indique que le règlement concernera les rives jusqu'aux clôtures des pâturages.

Le citoyen informe ensuite qu'il y a des camping-cars qui s'installent sur la place de l'étang des Beusses. Christian Schaller lui indique que cela est autorisé sur la place en groise et que ce lieu est accessible au public.

Un citoyen demande comment seront répartis les frais de Fr. 7'000.- par année pour la commune. Christian Schaller répond que c'est une évaluation et que cela doit être affiné au niveau de la commune. Le Maire complète et indique qu'il y a l'étang des Beusses et celui de Sous le Cras mais il y a aussi des petits ruisseaux. La taxe sera de 0.1 ‰ de la valeur officielle et c'est le minimum possible.

Un citoyen demande si ce sont uniquement les propriétaires qui paieront cette taxe. Christian Schaller lui confirme que les locataires ne paieront pas cette taxe.

Une citoyenne demande si le règlement concerne seulement des ruisseaux recensés avec une source et si c'est possible qu'il y ait une interdiction de faire des drainages sur toutes les sources. Le Maire lui répond que c'est valable uniquement pour les sources qui sont recensées.

Un citoyen demande qui couvre les frais des cours d'eau et des plans d'eau jusqu'à présent. Christian Schaller indique que les frais ont été subventionnés pour les travaux de la SNEP. Par la suite et selon le règlement, les frais seront payés via une taxe facturée aux propriétaires.

Un citoyen souligne que des frais d'entretien de Fr. 7'000.- ce n'est pas exagéré car il y a plusieurs mares à entretenir et qui nécessitent un entretien régulier.

Le président passe au vote. Au vote, le règlement communal relatif au plan d'entretien des cours d'eau et des plans d'eau est accepté par 27 voix, sans voix contraires.

3. Discuter et voter un crédit d'étude de Fr. 120'000.- pour la réfection des chemins communaux ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.

Le Maire explique que la taxe actuelle sert à reboucher les nids de poule mais qu'il est nécessaire d'effectuer une réfection plus importante sur les chemins communaux. Ce type de travaux est subventionné par le canton et par la confédération à hauteur de 63%.

Le Maire demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue. Il donne ensuite de manière détaillée les explications par étape de la réfection. Il y a environ 40 km de chemins agricoles à refaire dans la commune. La première étape consistera à réfectionner 12 km de chemin.

Un citoyen demande si le montant de Fr. 120'000.- concerne tous les chemins du village. Le Maire lui répond que ce montant servira pour la première étape de la réfection qui comprend entre autres le chemin menant à la gare.

Un citoyen demande s'il est prévu dans la première étape de goudronner les chemins agricoles qui ne le sont pas encore. Le Maire lui répond qu'il y a des chemins à goudronner côté sud du village.

Un citoyen explique que le Service de l'économie rurale et la Confédération exigent qu'il y ait une partie des chemins qui ne soient pas goudronnés. Le Maire lui confirme qu'il n'est pas possible de tout goudronner.

Le président passe au vote. Au vote, le crédit d'étude de Fr. 120'000.- pour la réfection des chemins communaux est accepté à l'unanimité.

4. Discuter et voter la vente de la parcelle No 677 d'environ 675 m2 au prix de Fr. 90.- le m2, sise au lieu-dit « Crât des Oiseaux », en zone d'habitation (Ha). Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

Roberto Cortesi, rapporteur au nom du Conseil communal, sollicite l'entrée en matière, proposition qui ne fait l'objet d'aucune opposition.

Le projet est présenté de manière détaillée à l'aide d'une présentation Beamer. Roberto Cortesi fait état d'une demande d'achat émanant de Madame Mengue Zeh Nicole Alicia, résidant aux Genevez, pour l'acquisition d'une parcelle située en zone d'habitation Ha, au lieu-dit Crât des Oiseaux, en vue de la construction d'une villa familiale. Le prix de vente est fixé à Fr. 90.- le m² TTC.

Il est précisé que, bien que le Conseil communal ait reçu plusieurs intentions d'achat pour cette parcelle par le passé, aucune de ces démarches n'a abouti.

Au nom du Conseil communal, le rapporteur sollicite l'acceptation de la vente de cette parcelle aux conditions susmentionnées. Les frais notariés, d'abornement et l'inscription au Registre foncier seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir fourni ces informations, Clovis Brahier, président de l'assemblée, ouvre la discussion.

Un citoyen souhaite savoir si cette parcelle est viabilisée. Il lui est répondu que la parcelle est viabilisée et que l'aménagement de la route menant à la maison sera à la charge de l'acquéreur.

La parole n'étant plus demandée et aucune objection n'étant soulevée à la proposition du Conseil communal, le président soumet la question au vote.

Au vote, l'assemblée adopte à l'unanimité la vente de la parcelle n° 677, d'une superficie d'environ 675 m², située au Crât des Oiseaux, à Madame Mengue Zeh Nicole Alicia, selon les conditions énoncées. Par ce vote, l'assemblée délègue également au Conseil communal la compétence pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

5. Discuter et voter la vente de la parcelle No 697 d'environ 1'113 m2 au prix de Fr. 25.- le m2, sise au lieu-dit « Crât des Oiseaux », en zone d'activité (AA). Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs

Roberto Cortesi, rapporteur au nom du Conseil communal, sollicite l'entrée en matière, proposition qui ne fait l'objet d'aucune opposition.

Le projet est présenté de manière détaillée à l'aide d'une présentation Beamer. Roberto Cortesi précise que la parcelle concernée avait été vendue lors d'une précédente assemblée à l'entreprise Gerber Matic. Cependant, à la suite de discussions avec le directeur de cette entreprise, celui-ci a finalement décidé de renoncer à l'acquisition de ladite parcelle.

Par la suite, la commune a reçu une demande d'achat émanant de Monsieur Marc Veya, qui envisage d'y implanter une entreprise.

Roberto Cortesi, au nom du Conseil communal, propose à l'assemblée d'accepter la vente de cette parcelle d'une superficie d'environ 1'113 m², au prix de Fr. 25.- le m² TTC.

Il précise également que les frais notariés, d'abornement et l'inscription au Registre foncier seront à la charge de l'acquéreur.

Après la présentation de ces éléments, Clovis Brahier, président de l'assemblée, ouvre la discussion.

Une citoyenne demande quel type d'entreprise s'installera sur cette parcelle. Roberto Cortesi l'informe qu'il est prévu d'y construire une menuiserie.

Au vote, l'assemblée adopte la proposition d'autoriser la vente de la parcelle n° 697, d'une superficie d'environ 1'113 m², à Monsieur Marc Veya, selon les conditions précitées. Par ce vote, l'assemblée délègue également au Conseil communal la compétence pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

6. Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2025 du compte de résultats.

Le Maire ouvre la séance en présentant le compte global, qui affiche un déficit de Fr. 38'985.-. Il précise qu'il s'agit d'un budget « normal et classique », malgré ce déficit, qui s'explique principalement par la baisse de la péréquation financière, passée de Fr. 316'000.- en 2021 à Fr. 27'600.- pour 2025.

Il évoque ensuite les différentes taxes communales. Le Conseil communal propose notamment une réduction de la taxe des déchets, qui passerait de Fr. 100.- à Fr. 90.-.

L'entrée en matière est demandée et n'est pas combattue. Le Maire cède ensuite la parole à Sylvain Hulmann.

Ce dernier apporte quelques précisions concernant les taxes. Trois changements sont à relever par rapport au précédent budget :

1. Introduction d'une taxe d'entretien des cours d'eau,
2. Mise en place d'une redevance communale sur la consommation d'électricité dès 2025,
3. Réduction de la taxe des déchets de Fr. 100.- à Fr. 90.-.

Il présente ensuite une vue d'ensemble des comptes, rubrique par rubrique :

- Rubrique 0 à 2 : aucune question n'est posée.
- Rubrique 3 : Une citoyenne souhaite connaître la raison de l'augmentation des frais d'exploitation pour la Maison des Œuvres. Il est expliqué que lors du budget 2024, l'amortissement avait été prévu sur 33 ans, mais qu'il doit en réalité être fait sur 25 ans, ce qui augmente le montant annuel à amortir.
- Rubrique 4 à 7 : aucune question.
- Rubrique 8 : Un citoyen demande pourquoi le montant de Fr. 5'000.- versé par les communes au GLM a été supprimé. Le Maire répond qu'une convention liait les trois communes au GLM depuis 2005. Cette convention étant arrivée à échéance, et les comptes du GLM étant désormais sains (le prêt contracté pour le rachat des domaines étant remboursé), les trois conseils communaux ont décidé de ne plus verser cette somme.

Un citoyen constate que le bail concernant les pâtures arrive à échéance. Le Maire informe que des discussions auront lieu en 2025 pour établir un nouveau bail, avec une expertise demandée aux instances cantonales. La ratification se fera lors d'une prochaine assemblée communale.

- Rubrique 9 : Une remarque est faite concernant le retard du Service des contributions dans la taxation des contribuables, comme souligné lors de la précédente assemblée. Sylvain Hulmann indique qu'il y a eu une amélioration fin 2023, mais que le retard persiste en 2025. Le sujet sera abordé lors d'une prochaine séance avec le Service des contributions.

N'ayant plus de demandes de prise de parole, le président soumet au vote la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales. Ces dernières sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

Il soumet ensuite au vote le budget 2025, qui est également adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

7. Nommer deux membres à la Commission d'école primaire du Cercle scolaire de la Courtine.

Aurélie Juillerat explique que suite à la démission de Nicolas Gafner, Céline Gerber et Sarah Aouine de nouveaux membres doivent être nommer. Elle en profite pour remercier chaleureusement les trois membres démissionnaires.

Elle demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'école obligatoire, la commission du cercle scolaire a pris la décision de réduire le nombre de ses membres. Les représentants de Lajoux seront au nombre de 4 personnes. Le Conseil communal propose à l'assemblée la nomination d'Aurélie de Graaff et d'Odile Clémence.

Au vote, l'assemblée communale accepte à l'unanimité la nomination d'Aurélie de Graaff et d'Odile Clémence.

8. Divers

Une citoyenne pose une question relative à la 5G dans le village et souhaite savoir comment cela se fait qu'on peut la capter. Roberto Cortesi lui parle du projet de l'entreprise Swisscom qui souhaitait adapter l'antenne. Il précise que le Conseil communal avait refusé d'octroyer une dérogation. Il dit qu'à ce jour la commune n'a pas reçu de demande de permis de construire pour cette antenne. La citoyenne demande si l'antenne a été surélevée. Roberto Cortesi lui répond qu'il n'y a pas eu de changement. Un citoyen relève que c'est une simple indication que le natel peut capter de la 5G. Christian Schaller explique que sur les antennes 4G les opérateurs pouvaient déjà installer la 5G sans demander une autorisation car les autorisations octroyées leur permettent déjà d'installer la 5G.

Le maire prend la parole. Il donne des explications sur les règlements communaux et le plan d'aménagement local. Il indique ensuite que la commune discute d'un projet en commun avec la Résidence la Courtine. Concernant le projet de la crèche avec les Genevez, ce dernier avance bien. Le Conseil communal a reçu une réponse positive du canton. Il précise toutefois qu'au lieu de 30 enfants, la structure pourra en accueillir 20.

Il revient sur la Poste et indique qu'une séance a été organisée avec deux de leurs collaborateurs. Il constate qu'il faut se rendre à l'évidence que le guichet fermera ses portes. Concernant le magasin, ce dernier va certainement être repris par une gérante dès début février 2025.

Il remercie le personnel ainsi que le Conseil communal et plus spécialement Aurélie Juillerat qui termine son mandat cette fin d'année. Il lui souhaite le meilleur pour la suite. Il en profite pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle conseillère communale Lucie Affolter.

Il remercie l'assemblée et l'ensemble de la population pour la confiance et la bonne collaboration tout au long de cette année.

Le Conseil communal invite l'assemblée à un apéritif.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée, il est 21h35.

Le président :

Clovis Brahier

La secrétaire :

Céline Michel